Réf. Farde e-Assemblées : 2714533

N° OJ : **101**

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/05/2026

Objet : Appel à projets Horizon Europe - Projet SOILSTICE.- Accord de partenariat.

Le Conseil communal,

Vu la décision n° 317 du Collège, prise en sa séance du 18 septembre 2025, d'autoriser le principe d'une candidature de la Ville de Bruxelles, via son UO Climat et Ville en transition, à l'appel à projets européen Horizon Europe en tant que partenaire du consortium "SOILSTICE" (farde n° 2675481) ;

Vu la décision n° 42 du Conseil communal, en sa séance du 12/12/2022, d'adopter le Plan Climat du territoire de la Ville de Bruxelles, avec des ambitions à l'horizon 2050 et des objectifs à l'horizon 2030 ;

Considérant la décision du Conseil communal, en sa séance du 20/04/2026, d'adopter la stratégie Agriculture urbaine du territoire de la Ville de Bruxelles dont les enjeux spécifiques 1.3 et 2.2 vise à améliorer les procédures de mise à disposition de terrains pour des activités agricoles (professionnelles ou citoyennes) ;

Considérant la Mission Sol du programme Horizon Europe qui vise à financer des projets de recherche & innovation pour la protection des sols et l'amélioration de leur qualité ;

Considérant l'appel à projets "HORIZON-MISS-2025-05-SOIL-09" lancé par la Commission européenne dans le cadre de cette mission pour encourager l'engagement des citoyens et soutenir les autorités locales et régionales dans la protection et la restauration de la santé des sols ;

Considérant le consortium de projet "SOILSTICE" porté par l'association européenne ECOLISE qui réunit un partenariat de territoires (dont Bruxelles Environnement, Saint-Gilles, Amsterdam ou encore la Province d'Anvers), d'associations et d'acteurs de la recherche ;

Considérant l'engagement de la Ville de Bruxelles dans ce consortium de projet qui représente une opportunité pour renforcer la gestion actuelle des projets d'agriculture urbaine via des financements externes ;

Considérant que la Ville de Bruxelles recevra un montant de 60.000 EUR (subsidié à 100% par la Commission européenne) ;

Considérant que ce projet permettra d'améliorer et de renforcer les processus de collaboration avec les citoyens et les autres parties prenantes pour les projets déployés sur des terrains de la Ville (et qui œuvrent directement pour l'atteinte des objectifs du Plan Climat), tout en augmentant les connaissances de ces acteurs sur les enjeux de santé du sol ;

Considérant la décision de la Commission européenne de financer le projet SOILSTICE suite à une évaluation très positive ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1 : d'adopter de l'accord de partenariat et de l'accord de subside pour faire partie du consortium du projet européen "SOILSTICE", coordonné par ECOLISE.

Article 2 : d'autoriser la signature par la Ville de Bruxelles de ces deux documents et leur transmission au coordinateur du projet par l'UO Climat et Ville en transition.

Annexes :

- Accord de partenariat SOILSTICE_EN (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Accord de partenariat SOILSTICE_FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Convention de subside_EN (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Convention de subside_FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)